

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **14 décembre 2017**
Date d'affichage : **14 décembre 2017**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Aigueperse.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléant de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Didier CHASSAIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN.
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M^{me} Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017- 208 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET UTILISATION
DES LOCAUX AVEC LA COMMUNE D'AIGUEPERSE**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

La convention initiale de mise à disposition et utilisation des locaux entre la communauté de communes Plaine Limagne et la commune d'Aigueperse, validée par délibération du conseil communautaire de la CCNL le 10 décembre 2014, prévoit du temps d'intervention des équipes municipales (nettoyage, entretien extérieur...)

Or, au cours de l'année 2017, la Mairie d'Aigueperse s'est trouvée confrontée à des problèmes pour assurer ce temps d'intervention. Il est donc proposé d'arrêter la mise à disposition des équipes municipales pour le nettoyage et l'entretien extérieur de l'ALSH d'Aigueperse.

L'avenant n°1 propose la modification suivante de l'article 2 - Conditions financières :

Suppression de la phrase suivante :

- Soit au prorata du temps d'intervention des équipes municipales (nettoyage, entretien extérieur...). La commune tiendra une comptabilité analytique permettant de retracer les dépenses qui y sont liées (salaires, charges, contributions diverses) et un état du temps d'intervention des services municipaux.


Les autres clauses et dispositions demeurent inchangées.

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Jeanne DEBITON, André DEMAY et Michel MACHEBOEUF ne prenant pas part au vote,

→ **Le conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés, décide, d'approuver la modification.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 22/12/2017
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

